

CONVENTION RÉGIONALE D'OBJECTIFS

« BÂTIMENT DURABLE EN ALSACE »

**Pour le développement de bâtiments énergétiquement performants
et à faible impact environnemental et sanitaire en Alsace**

2011 – 2013

Les partenaires de cette convention représentent les principaux acteurs de la filière du bâtiment, il s'agit de :

- La Région Alsace
- Le Pôle de compétitivité Alsace énergivie
- Le Conseil régional de l'ordre des architectes d'Alsace (CROA)
- L'Union départementale des syndicats français d'architectes du Bas-Rhin (UNSFA)
- La Fédération professionnelle de l'ingénierie, délégation régionale Alsace et Lorraine (SYNTEC-INGENIERIE)
- Le Syndicat des économistes de la région Nord-Est (UNTEC)
- L'Organisation professionnelle de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre en bâtiment d'Alsace (SYNAMOB)
- La Chambre de l'ingénierie et du conseil de France de la région Est (CICF)
- La Chambre de métiers et de l'artisanat d'Alsace (CMA)
- La Fédération régionale du bâtiment d'Alsace (FFB)
- La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment d'Alsace (CAPEB)
- La Fédération des entrepreneurs ferblantiers, installateurs et couvreurs d'Alsace (FEFICA)
- La Fédération d'Alsace des installateurs électriciens (FAIE)
- La Fédération des peintres d'Alsace et des métiers de la finition
- La Fédération régionale des corporations d'entreprises de peinture et de finitions d'Alsace
- La Confédération d'Alsace des professions du bois
- La Fédération des métiers de la métallerie et de la mécanique d'Alsace (FEMMA)
- La Fédération régionale des corporations des artisans et entreprises plâtriers, staffeurs, stucateurs et plaquistes d'Alsace
- La Fédération de l'Est des métiers de la pierre

L'ADEME Alsace est de fait partenaire de cette présente convention en tant que signataire du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, dans lequel s'inscrit la politique régionale en matière d'énergie dans le bâtiment : le Programme energie.info.

Tables des matières

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONVENTION : ENJEUX ENERGETIQUES	5
Un constat et des objectifs partagés au niveau mondial	5
La nécessité de réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre.....	5
L'obligation d'abaisser progressivement la dépendance en énergies fossiles tout en développant l'efficacité énergétique	5
Une politique nationale volontariste	6
Les enjeux dans le secteur du bâtiment	6
Un secteur prioritaire d'intervention.....	6
Un parc hétérogène et une nécessaire action renforcée sur sa rénovation	6
Vers des habitats sains, durables et éco-conçus	7
II. STRATEGIE REGIONALE.....	9
Le contexte alsacien du bâtiment.....	9
La valorisation des métiers du bâtiment	9
Une stratégie qui repose sur trois objectifs thématiques et un objectif transversal	9
III. OBJECTIFS	11
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.....	11
Objectif 2 : Montée en compétence des professionnels du bâtiment.....	12
Objectif 3 : Innovation dans le domaine du bâtiment durable	13
Objectif 4 : Renforcer des actions transversales et structurantes	15
IV. ACTIONS.....	17
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	17
Action 1 : Accompagnement des porteurs de projets BBC	17
Action 2 : Soutien à la rénovation BBC et à l'exemplarité dans le neuf.....	18
Action 3 : Financement des travaux d'économie d'énergie.....	19
Action 4 : Sensibiliser les usagers et gestionnaires des BBC	20
Action 5 : Retour d'expérience sur les BBC	20
Objectif 2 : Montée en compétence des professionnels du bâtiment.....	21
Action 6 : Sensibilisation des acteurs de la filière du bâtiment.....	21
Action 7 : Généralisation de la formation des professionnels du bâtiment.....	22
Action 8 : Orientation métier et accès à l'emploi	22
Action 9 : Accès au marché du BBC et charte d'excellence.....	23
Action 10 : Garantie de réalisation et responsabilités	24
Objectif 3 : Innovation dans le domaine du bâtiment durable.....	25
Action 11 : Encourager l'innovation via le pôle de compétitivité	25
Action 12 : Développement et mise en œuvre des éco-matériaux.....	26
Action 13 : Prendre en compte la qualité de l'air dans les bâtiments	27
Action 14 : Limiter la dépendance énergétique des entreprises.....	27
Objectif 4 : Renforcer les actions transversales et structurantes.....	28
Action 15 : Une communication efficace et ciblée	28
Action 16 : Une gouvernance stratégique, tournée vers le bâtiment durable.....	28

I. Contexte et objet de la convention : enjeux énergétiques

Un constat et des objectifs partagés au niveau mondial

En ce début de XXI^{ème} siècle, l'humanité est confrontée en matière énergétique à une double problématique : d'une part l'impact négatif des activités humaines sur leur environnement, qui détruit progressivement la richesse de la biodiversité mondiale et provoque d'importantes catastrophes naturelles, et d'autre part la raréfaction des ressources en énergies fossiles, notamment en pétrole, dont la pénurie est annoncée au plus tard d'ici la fin de ce siècle.

Face à ces constats, des objectifs ambitieux ont été validés au niveau international :

La nécessité de réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre

L'énergie a une part de responsabilité importante dans les problèmes environnementaux actuels : marées noires, accidents et déchets nucléaires, pollution atmosphérique, etc. Parmi ceux-ci, le réchauffement climatique, dont le doute n'est plus permis depuis le 4^{ème} rapport du GIEC paru en 2007, est le plus préoccupant.

Le développement des activités humaines liées à une utilisation importante des énergies fossiles accroît l'effet de serre, avec pour double conséquence l'augmentation de la température à la surface du globe et le risque d'importants changements climatiques sur la planète. La communauté internationale a pris conscience de l'enjeu et élabore des mesures pour lutter contre ce phénomène et limiter le réchauffement à 2°C., seuil au-dessus duquel le risque d'emballement climatique devient extrême.

Le protocole de Kyoto fixe des objectifs chiffrés juridiquement contraignants de réduction des émissions des pays développés : 5,2% de réduction à atteindre en 2008/2012 par rapport au niveau de 1990 grâce à un objectif national pour chaque pays. Les quinze pays qui composaient l'UE à l'époque se sont fixés un objectif particulièrement ambitieux : ramener collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre 8 % en-dessous des niveaux de 1990 en 2012. Cet objectif général se traduit pour la France par un maintien de ses émissions au niveau de 1990.

En décembre 2008, les dirigeants européens ont adopté le « Paquet climat-énergie » qui est un engagement de réduction de 20 % des émissions globales de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990. Pour parvenir à ce niveau de réduction, l'UE devra atteindre d'autres objectifs : améliorer l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020, porter à une moyenne de 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique et incorporer 10 % de biocarburants dans les carburants destinés aux transports.

L'obligation d'abaisser progressivement la dépendance en énergies fossiles tout en développant l'efficacité énergétique

Actuellement les énergies fossiles représentent 85% de l'approvisionnement mondial et au niveau national, la France importe 99% de son pétrole, 97% de son gaz, 100% de son charbon, et 100% de son uranium.

Au rythme de consommation actuel, les réserves prouvées d'énergie fossile sont de 40 années pour le pétrole, 63 pour le gaz, 218 pour le charbon et 71 pour l'uranium. En tenant compte de l'augmentation annuelle de la demande d'énergie (égale à 2%/an depuis 30 ans), l'ensemble des réserves prouvées sera épuisé dans 50 ans. Si on considère maintenant les réserves ultimes d'énergie, la croissance de la demande aura eu raison de ce gisement ultime en 2115.

En parallèle à cette consommation des réserves, se pose le problème du déséquilibre à venir entre l'offre et la demande en énergies fossiles. De plus, à cette raréfaction des ressources s'ajoute leur localisation géographique qui créera des tensions géopolitiques et accentuera de fait le coût de ces énergies sur les marchés, et la précarité énergétique sur le territoire français. Aussi faut-il dès maintenant anticiper cette situation de pénurie énergétique et d'augmentation du coût de l'énergie.

Une politique nationale volontariste

De son côté, la France a souhaité aller plus loin que les objectifs fixés au niveau européen. Le pays souhaite s'engager à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. La France a d'ores et déjà inscrit cet objectif dans sa stratégie nationale de développement durable présentée en juin 2003 et dans son Plan Climat présenté en juillet 2004.

Initié par le Président de la République, le processus du Grenelle de l'Environnement a débuté à l'été 2007 et vise à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, en particulier pour restaurer la biodiversité, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique.

Ce processus a débouché sur 2 lois dites Grenelle 1 (3 août 2009) et Grenelle 2 (12 juillet 2010) qui doivent placer la France parmi les meilleurs exemples européens.

Les enjeux dans le secteur du bâtiment

Un secteur prioritaire d'intervention

Le secteur du bâtiment est en France le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques avec 70 millions de tonnes équivalent pétrole, ce qui représente 43 % de l'énergie finale totale et 1,1 tonne équivalent pétrole consommée annuellement par chacun d'entre nous. La consommation moyenne annuelle d'énergie est proche de 400 kWh d'énergie primaire par m² chauffé dont 210 kWh d'énergie primaire pour le chauffage. Cette énergie consommée entraîne l'émission de 120 millions de tonnes de CO₂ représentant 25 % des émissions nationales et 32,7 millions de tonnes de carbone. Cette quantité est du même ordre de grandeur que celle des déchets de chantiers de bâtiments ou des déchets des ménages.

Un parc hétérogène et une nécessaire action renforcée sur sa rénovation

Le parc de bâtiments français est hérité au ¾ d'avant le premier choc pétrolier. Il en résulte une forte hétérogénéité dans l'état, la performance énergétique médiocre et une facilité relative de rénover ce parc. La contrainte de réduction des émissions de CO₂, et la hausse inéluctable du coût de l'énergie nécessitent de parvenir à une consommation moyenne d'énergie primaire de l'ordre d'une centaine de kWh/m² en 2050 pour l'ensemble des bâtiments en service, dont environ 50 kWh/m² d'énergie primaire pour les usages de chauffage de locaux et de l'eau chaude sanitaire.

Le flux annuel de constructions est de 300 000 logements et 14 millions de m² de bâtiments tertiaires chauffés alors que le stock de bâtiments comprend près de 30 millions de logements et plus de 814 millions de m² de bâtiments tertiaires chauffés. Le développement des labels BBC et l'entrée en vigueur de la RT 2012 permettront de restreindre la consommation d'énergie dans les bâtiments neufs.

La très longue durée de vie des bâtiments constitue une caractéristique pénalisante pour des progrès rapides du secteur, aussi l'enjeu principal se trouve dans la rénovation du parc de bâtiments existants.

Ces impératifs représentent plusieurs milliards d'euros de travaux par an et constituent un chantier à l'échelle d'une génération avec des millions de m² de bâtiments à construire ou à rénover. De plus, il faut s'atteler à ce chantier dès maintenant car la hausse inéluctable du coût de l'énergie augmentera le prix à payer pour atteindre les objectifs.

Vers des habitats sains, durables et éco-conçus

Par ailleurs, ces bâtiments restent des lieux de vie et de travail dont la 1^{ère} mission est d'assurer le confort des occupants ou utilisateurs. Aussi, en parallèle à ce travail urgent d'économies d'énergie, il faut prendre en compte l'impact des matériaux utilisés sur la santé, la qualité de l'air intérieur, la qualité de vie dans ces bâtiments et la durabilité des opérations de rénovation.

Ainsi, le secteur du bâtiment se positionne dorénavant comme un acteur clé pour parvenir à résoudre les défis environnementaux auxquels nous devons faire face. Ce secteur est le seul qui offre de fortes possibilités de progrès pour répondre aux engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En janvier 2009 a été lancé le Plan Bâtiment pour mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement dans l'ensemble du secteur du bâtiment. Les objectifs sont ambitieux puisqu'il s'agit de réduire les consommations d'énergie de 38% et les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2020 avec des étapes claires sur les bâtiments neufs et sur le patrimoine existant :

- en 2012, les bâtiments neufs seront au niveau « basse consommation » (BBC) avec la mise en place de la Réglementation thermique 2012,
- en 2020, les bâtiments neufs seront « à énergie positive » (BEPOS),
- 400 000 logements devront être rénovés par an à compter de 2013,
- 800 000 logements sociaux les plus énergivores devront être rénovés d'ici 2020,
- la rénovation énergétique de tous les bâtiments de l'État et de ses établissements publics devra être engagée avant fin 2012.

* * *

Précurseur dans tous les domaines liés à la protection de l'environnement (politique de la trame verte reprise en exemple au niveau national, préservation active des ressources sol, eau, air, etc), et au développement des énergies renouvelables, le Conseil Régional d'Alsace, fort de son expérience de cinq années en matière de promotion des bâtiments BBC et de son nouveau pôle de compétitivité « Alsace énergivie », a décidé, face aux enjeux énergétiques majeurs des prochaines décennies, de donner une nouvelle impulsion au domaine de la construction et ce en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment alsacien.

La présente convention a pour objet de fixer la stratégie régionale en matière de développement et de généralisation de bâtiments efficaces en énergie afin de lutter contre le changement climatique, anticiper l'épuisement des ressources d'énergies fossiles non-renouvelables et faire face aux conséquences économiques et sociales de l'augmentation inéluctable du prix de l'énergie.

II. Stratégie régionale

Le contexte alsacien du bâtiment

En Alsace, le nombre de logements à rénover est estimé à environ 882 000. Parmi ces 882 000 logements, on distingue plus de 490 000 logements collectifs et près de 390 000 logements individuels. Enfin les logements collectifs regroupent près de 105 000 logements sociaux et 235 000 logements en copropriété. Les consommations annuelles d'énergie du secteur résidentiel alsacien sont estimées à plus de 16 000 GWh d'énergie finale et ses émissions de GES à plus de 3 MteqCO₂. L'atteinte en 2050 des objectifs de réduction des émissions de GES à un facteur 4 nécessite de ramener cette consommation annuelle à moins de 7 000 GWh et les émissions de GES à environ 373 000 teqCO₂. Pour ce faire, il faudrait que le rythme de rénovation soit de 30.000 logements/an à un niveau basse énergie. Or, actuellement environ 1000 logements sont rénovés chaque année.

L'expérience de rénovation de logements au niveau BBC menée sur le Quartier Franklin à Mulhouse en 2006 a permis d'évaluer le coût de rénovation moyen à 300 € HT/m² hab. Cependant les dernières rénovations réalisées dans ce quartier en 2009 ont vu le coût moyen descendre à 250 € HT/m².hab. Aussi en considérant les surfaces moyennes des logements collectifs et des maisons individuelles, la rénovation du parc résidentiel alsacien représente une perspective de travaux de plus de 18 milliards d'euros.

La branche tertiaire en Alsace (hôtellerie, santé, enseignement, bureaux, commerce, transport) représente plus 30 000 milliers de mètres carrés chauffés de bâtiment et près de 4 000 GWh de consommation énergétique. La rénovation de ce parc est donc à mener en parallèle à celle du secteur résidentiel.

La valorisation des métiers du bâtiment

Le chantier est considérable que ce soit dans le logement ou les bâtiments publics, tertiaires ou d'entreprises. Il s'agit d'une formidable opportunité de développement pour la filière alsacienne du bâtiment. Ce grand chantier de rénovation du parc existant et de construction de bâtiments performants impose de nouveaux défis architecturaux et techniques mais aussi un renouveau des métiers du bâtiment du fait de la plus grande technicité des métiers et de l'interconnexion nécessaire entre tous les intervenants. C'est une perspective de travail pour les décennies à venir et la création d'emplois locaux non délocalisables.

Une stratégie qui repose sur trois objectifs thématiques et un objectif transversal

Au regard des enjeux précédemment énoncés et de la situation régionale, les partenaires de la présente convention ont conjointement arrêté un plan d'actions articulé autour de quatre grands objectifs :

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- Accompagner la montée en compétence des professionnels
- Innover pour favoriser l'émergence de nouvelles techniques et garantir la réalisation des opérations de rénovation
- Renforcer les actions transversales et structurantes

III. Objectifs

Objectif 1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Le parc de bâtiments français est hérité au ¾ d'avant le 1^{er} choc pétrolier, il en résulte une forte hétérogénéité dans l'état, la performance énergétique et la facilité à rénover le parc. Si la facture énergétique française continue à croître, c'est notamment dû aux bâtiments des collectivités qui représentent entre 10% et 12% de la facture. A titre d'illustration, chaque année un français paie entre 30 et 40 € de charges énergétiques communales et cette dépense est toujours en hausse.

Par ailleurs, la RT2012 entrera en vigueur le 28 octobre 2011 pour les bâtiments publics neufs, généralisant ainsi le niveau du label BBC-effinergie. Il s'agit maintenant de s'assurer que ces bâtiments en usage atteignent bien les niveaux de consommation prévus. Par ailleurs, la RT2020 verra la généralisation des bâtiments à énergie positive.

Un large dispositif d'aides régionales conditionnées au BBC est déjà en place en partenariat avec l'ADEME et intégré dans la convention annuelle ADEME-Etat-Région.

- Appel à projets « basse énergie » de l'ADEME et la Région Alsace
- Programme « Je rénove BBC » pour les particuliers faisant suite aux 50 chantiers pionniers avec EDF
- Dispositif « 100 rénovations » pour les bâtiments communaux et associatifs, porté par la Région Alsace
- Appel à projets « rénovation du parc existant » pour les bailleurs sociaux, porté par la Région Alsace
- Aides à la création, acquisition, amélioration de logements sociaux, données par la Région Alsace
- Aides à la construction d'hôtels d'entreprises et de pépinières d'entreprise, données par la Région Alsace
- Dispositif d'aides à la construction de BBC financé par le FEDER

Toutefois, certaines actions doivent être renforcées et certaines cibles sont peu ou pas touchées.

→ Action 1 : Accompagnement des porteurs de projets BBC

→ Action 2 : Soutien à la rénovation BBC et à l'exemplarité dans le neuf

Pour répondre aux enjeux importants du bâtiment durable, plusieurs mécanismes financiers sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire national. Les dispositifs tels que les certificats d'économies d'énergie ainsi que les contrats de performances énergétiques s'avèrent très intéressants mais ne s'adressent qu'à des équipements de tailles conséquentes (bâtiments publics et grosses copropriétés). Pour trouver une réponse adéquate à l'ensemble des demandeurs et pour faire face à la rénovation de masse, la recherche de financements alternatifs et adaptés doit se faire en relation directe avec les prestataires de services, les banques, les assurances.

→ Action 3 : Financement des travaux d'économies d'énergie

Un bâtiment conçu pour être efficace en énergie peut ne pas l'être par le comportement des usagers. Des ouvertures intempestives, une mauvaise maintenance des régulations, le non-respect des températures de consigne, l'ajout d'une climatisation, la détérioration de l'enveloppe étanche du bâtiment vont grever lourdement les performances. De même, avoir un bâtiment efficace et perdre le bénéfice de ces économies dans le poste transport (éloignement des lieux de vie, véhicule gourmand, voyages en avion) n'est pas très cohérent.

→ Action 4 : Encourager un comportement sobre des usagers des BBC

Il est important de prendre le temps de l'évaluation des réalisations basse consommation financées, de vérifier les résultats et de capitaliser et généraliser les réalisations exemplaires.

Ainsi, les résultats de la mise en place des Contrats de performance énergétiques pour les lycées pourront être diffusés et une action de promotion de CPE proposée aux collectivités.

En effet, ces actions permettent :

- une réduction rapide des consommations des bâtiments,
- une accélération du programme d'intervention sur le patrimoine bâti,
- et l'achat d'une performance garantie (30% minimum).

→ Action 5 : Retour d'expérience sur les BBC

Objectif 2 : Montée en compétence des professionnels du bâtiment

Afin d'accompagner les professionnels du bâtiment dans le virage qui s'opère actuellement – la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) impose le bâtiment basse consommation (BBC) dès 2012 – l'ADEME et la Région Alsace ont décidé de renforcer l'axe « sensibilisation et formation » du programme energivie.info afin de généraliser et d'accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment. Le but est bien de mettre en place une démarche globale pour la filière du bâtiment avec un souci de sensibilisation de masse, de formation pertinente, d'accès à l'emploi et d'engagements d'excellence.

Il s'agit, dans un premier temps, de sensibiliser en masse les professionnels du bâtiment sur le bâtiment basse consommation et les accompagner dans leur démarche de montée en compétence.

→ Action 6 : Sensibilisation des acteurs de la filière du bâtiment

Malgré l'enjeu et l'urgence des échéances, la formation continue des professionnels sur ces thématiques reste minime. Les freins identifiés se déclinent à différents niveaux :

- la majeure partie des professionnels n'est pas encore consciente de l'urgence et de l'enjeu de l'efficacité énergétique, notamment parce qu'actuellement le marché du BBC reste une niche
- les professionnels sensibilisés manquent de moyens pour se former (temps, financements) et, souvent, ils ont d'autres formations prioritaires (comme la sécurité)

→ Action 7 : Généralisation de la formation des professionnels du bâtiment

Les métiers du bâtiment sont peu attractifs pour les jeunes. Il s'agit donc de :

- faire découvrir les formations et les métiers liés à l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables aux jeunes en orientation, en recherche de formation par alternance et aux demandeurs d'emploi,
- permettre une montée en compétence des professionnels du bâtiment,
- assurer l'emploi grâce aux métiers de l'efficacité énergétique,
- montrer la technicité des emplois dans les bâtiments efficaces en énergie.

→ Action 8 : Orientation métier et accès à l'emploi

Les actions 7 et 8 s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectifs des métiers du bâtiment, signé le 4 avril 2008 entre la FFB Alsace, la FRTP Alsace, la CAPEB Alsace, le Recteur de l'Académie de Strasbourg, le Préfet de la Région Alsace et le Président du Conseil Régional d'Alsace.

Ce contrat d'objectifs des métiers du bâtiment comporte 17 actions réparties autour de 4 axes :

- formation tout au long de la vie
- fluidité et sécurisation des parcours professionnels
- information sur les métiers dans un processus d'orientation
- développement de l'offre de formation initiale

Il permet la collaboration des partenaires sur l'ensemble des problématiques de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. La Direction Education Formation de la Région Alsace se rapprochera des Professions pour identifier les actions prioritaires à mener, à l'automne 2011. L'OREF Alsace actualisera le diagnostic emploi-formation du secteur.

Face à la nécessaire montée en puissance du bâtiment basse consommation, la Région Alsace, en partenariat avec l'ADEME Alsace, a mis en place une charte d'excellence : la charte « Partenaire BBC-effinergie Alsace ». Cet outil permet notamment de donner une réponse aux attentes des maîtres d'ouvrages et des particuliers pour leurs travaux de rénovation BBC ou de construction hautement performante en énergie. Contrairement à un label, la charte ne certifie pas un bâtiment mais elle distingue la capacité d'un professionnel à prescrire et/ou effectuer des travaux de qualité sur des bâtiments neufs ou à rénover, leur permettant d'atteindre les niveaux de basse consommation énergétique requis par le label effinergie neuf ou rénovation et le label effinergie+.

L'objectif de la charte est de permettre aux maîtres d'ouvrage et aux particuliers de s'orienter vers des professionnels de confiance, compétents et expérimentés en matière de BBC et engagés dans une démarche de qualité. En valorisant les professionnels moteurs de la démarche et en positionnant les partenaires effinergie comme des acteurs d'excellence sur le marché du BBC, la charte est aussi un outil qui permet de stimuler la montée en compétence de toute la filière du bâtiment. Enfin, la charte doit permettre de fédérer les appellations existantes (Pro de la performance énergétique, Eco-artisans).

→ Action 9 : Accès au marché du BBC et charte d'excellence

La performance globale d'un bâtiment efficace dépend de la parfaite exécution de chaque intervention individuelle sur le chantier. Cependant, aucun mécanisme ne permet actuellement de prendre en considération ce niveau de responsabilité. Pourtant, garantir au porteur de projet un niveau de performance énergétique réel doit permettre de lever les freins pour de nombreux projets, notamment en rénovation.

→ Action 10 : Garantie de réalisation et responsabilités

Objectif 3 : Innovation dans le domaine du bâtiment durable

La France envisage un fort progrès dans trois critères : les consommations d'énergie, les émissions de GES et la production, le stockage et l'utilisation des énergies renouvelables. Dans ce cadre, la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005) actuellement en vigueur sera bientôt remplacée par la RT 2012, qui fixera des exigences beaucoup plus élevées, similaires à celles du label « Bâtiment Basse Consommation », ou BBC-effinergie.

Il s'agit de favoriser l'émergence de nouvelles techniques : procédés de construction, nouveaux matériaux (bio-sourcés notamment) mais également de relever les défis de la garantie de réalisation et du financement.

Les enjeux de la basse consommation conduisent les professionnels à mettre rapidement au point les procédés, matériaux et technologies qui permettront de concevoir, construire et gérer les bâtiments de manière totalement nouvelle.

En 2011, la construction BBC est obligatoire pour les collectivités. Elle le sera pour tous dès janvier 2013. Étapes suivantes, les bâtiments passifs, à partir de 2017, puis à énergie positive pour 2020. Il s'agit d'aider les industriels et les professionnels du bâtiment à se préparer à ces échéances très proches. Pour cela, il convient de détecter, formaliser et accompagner des projets innovants portés par des entreprises ou laboratoires de recherche alsaciens, pour les aider à trouver les financements adéquats et les conduire vers leur réalisation, c'est à dire leur mise en marché.

→ Action 11 : Encourager l'innovation via le Pôle de compétitivité

Des matériaux judicieusement produits peuvent limiter les impacts environnementaux des bâtiments. Paille, chanvre, lin, ouate de cellulose, plume de canard, laine de mouton, etc, font de plus en plus parler d'eux. Si certains de ces matériaux sont totalement nouveaux, d'autres sont à la fois traditionnels, parce qu'utilisés par nos ancêtres, et innovants, parce qu'oubliés pendant longtemps et dotés de nouvelles caractéristiques. Leur mobilisation dans l'habitat s'inscrit dans une démarche de prise en compte de l'environnement de manière globale : construire ou rénover avec des matériaux biodégradables ou recyclables, issus de ressources renouvelables et locales, et dont les modes de production sont peu coûteux en énergie. Ces matériaux permettent aussi de réduire l'impact écologique des activités humaines en relocalisant les savoir-faire et les emplois.

→ Action 12 : Développement et mise en œuvre des éco-matériaux

Actuellement, il n'y a pas, dans les dispositifs régionaux, de démarche liant santé et environnement ou qualité environnementale du bâti (QEB), ni de prise en compte de l'énergie grise (énergie nécessaire à la fabrication des matériaux et du bâtiment), ou de réflexion pour la valorisation de ressources locales et le développement des filières locales.

Concilier objectifs sanitaires et écologiques en informant et formant les acteurs concernés (professionnels, acheteurs et usagers des bâtiments).

→ Action 13 : Prendre en compte la qualité de l'air dans les bâtiments

L'industrie consomme actuellement près de 28 % de la production énergétique en France (au sens de l'énergie disponible pour la consommation finale, soit 45 Mtep/an), et représente environ 23 % des émissions de CO₂, soit 30 Mt/an.

Près de 70 % de l'énergie finale, consommée par le secteur industriel, est destinée à couvrir des besoins de chaleur. Le gisement potentiel d'économies d'énergie dans le secteur industriel est estimé à 20 % de l'énergie consommée, notamment sur les fours, les chaudières, le séchage, les moteurs électriques et thermiques, les procédés (chaleur fatale, optimisation énergétique des équipements et systèmes...).

La consommation finale d'énergie du secteur tertiaire, à climat normal, s'élève à 20,6 Mtep en 2007, soit environ 15% de la consommation d'énergie finale nationale. Elle a augmenté d'environ 30% depuis 1990, principalement du fait de l'accroissement des surfaces construites, de la forte progression des usages spécifiques de l'électricité (éclairage, informatique, électroménager...) et de la climatisation. Les branches "bureaux" et "commerces" de ce secteur sont les plus consommatrices d'énergie, représentant à elles seules 50% des consommations du tertiaire. La consommation d'énergie de ces deux activités enregistre une croissance continue sur la période 1990-2007.

Du côté des entreprises, les modes de production durables sont aujourd'hui indispensables pour maintenir leur compétitivité en diminuant leur dépendance aux ressources non renouvelables et en anticipant l'inévitable augmentation du coût de l'énergie.

→ Action 14 : Limiter la dépendance énergétique des entreprises

Objectif 4 : Renforcer des actions transversales et structurantes

Les différents types de maître d'ouvrages, individuels ou collectifs, publics ou privés, connaissent peu ou mal les différents dispositifs financiers pouvant les accompagner dans leurs démarches d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Un programme de communication renforcé doit donc être mis en œuvre surtout dans un domaine qui doit inciter au changement de comportement.

La communication du programme energivie.info est axée sur le long terme et a déjà montré son efficacité sur le développement des énergies renouvelables. L'excellence du partenariat avec l'ADEME est à souligner sur cette communication commune. Elle a vocation à être poursuivie tout en relevant un certain nombre de défis :

- comment garder une lisibilité face aux communications énergétiques multiples et à caractère commercial ?
- comment adapter les messages vers un public peu réceptif jusqu'à présent ?
- une orientation semble nécessaire vers le comportement des usagers des bâtiments

→ Action 15 : Une communication efficace et ciblée

Enfin, cette thématique impliquant de nombreux acteurs doit bénéficier d'une gouvernance adaptée.

Ainsi, dans le domaine de l'énergie et de la qualité de l'air, la Conférence Régional Energie et Atmosphère (CREA) en Alsace permet de rassembler plusieurs fois par an l'ensemble des acteurs de ces thématiques pour échanger et lancer des études prospectives.

Le comité de pilotage energivie a pour mission de valider les dispositifs et aides définis dans le cadre du programme energivie.info ADEME-Région.

Pour ce programme, des relais terrain existent et sont indispensables à la diffusion et au respect des exigences :

- les accompagnateurs du programme energivie.info et les conseillers de l'ADEME pour tous les publics sauf les particuliers
- les « Espaces Info-Énergie » pour les particuliers
- les animateurs métiers
- les animateurs des plans climat énergie territoriaux

Le pôle de compétitivité Alsace energivie est intégré dans cette gouvernance via les comités de pilotage energivie et les réunions d'échanges organisées régulièrement avec la Région Alsace.

Cette gouvernance et les moyens associés doivent toutefois être constamment ajustés compte-tenu des enjeux et des urgences dans ce domaine.

→ Action 16 : Une gouvernance stratégique, tournée vers le bâtiment durable

Action 2 : Soutien à la rénovation BBC et à l'exemplarité dans le neuf	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif pour la rénovation BBC des bâtiments publics et associatifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Appel à projets 100 rénovations BBC de bâtiments communaux et associatifs 	ADEME, Région	100 rénovations d'ici fin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif pour la rénovation BBC chez les particuliers et copropriétés <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre le programme « Je rénove BBC » pour les maisons individuelles ↻ <i>Étendre le programme « Je rénove BBC » aux copropriétés et immeubles de moins de 5 logements</i> ↻ <i>Développer un dispositif de soutien pour les rénovations « BBC compatible » (rénovation progressive, « élément par élément », bouquet de travaux...)</i> 	ADEME, Région, EDF/ES, FEDER	500 rénovations BBC compatible sur 3 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les opérations exemplaires dans le neuf (niveau passif minimum) et dans la rénovation BBC <ul style="list-style-type: none"> ○ Appel à projets ADEME - Région Alsace destiné à toutes cibles hors particuliers : bâtiments publics et associatifs, bâtiments à partir de 5 logements, bâtiments tertiaire d'entreprises) 	ADEME, Région	plus de 20 projets / an (10 en neuf et 10 en rénovation)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif pour les bailleurs sociaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Création ou acquisition amélioration de logement social ○ Appel à projets « Palulos » pour la rénovation du parc de logement social existant 	Région	2000 logements rénovés d'ici fin 2013
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Intégration de la performance énergétique pour les aides aux bâtiments dans le cadre du dispositif hôtellerie 	Région	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Développer des solutions pour généraliser la rénovation BBC <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Créer un groupe de travail avec institutions, professionnels du bâtiment, financeurs et le Pôle de compétitivité afin de développer des solutions pour massifier les rénovations</i> ○ <i>Travailler sur les spécificités de la rénovation du bâti ancien (d'avant 1948)</i> 	ADEME, Région, OP et fédérations de professionnels, Pôle AE, EDF/ES, banques	

Action 4 : Sensibiliser les usagers et gestionnaires des BBC	Partenaires presentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Sensibiliser l'utilisateur final du bâtiment par rapport au niveau de performance énergétique <ul style="list-style-type: none"> ○ Guide de l'utilisateur ○ Séance d'information à la livraison des travaux, ○ Formation aux équipements et à la maintenance du bâtiment ↻ Sensibiliser les gestionnaires de BBC <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer la création de postes d'économies de flux au niveau des Pays ○ Sensibiliser et former les gestionnaires de bâtiments des collectivités et de parcs privés ↻ Encourager le changement de comportement <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir la culture « climat » ○ Inciter les comportements sobres ○ Mettre en place un outil de communication engageante 	<p>CREA, ADEME, Région, Plan climat territoriaux, Alter Alsace énergie, ALME, Objectif Climat, Alsace nature et autres associations, OP et fédérations de professionnels, concepteurs et bureaux d'études, maîtrise d'œuvre</p>	<p>3 postes d'économe de flux à mettre en place d'ici fin 2013</p>

Action 5 : Retour d'expérience sur les BBC	Partenaires presentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Instrumentation des BBC <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le suivi des consommations énergétiques des opérations exemplaires ○ Relevé des consommations sur les bâtiments rénovés et réalisation d'enquête auprès des occupants et utilisateurs des bâtiments ○ Lancer un marché spécifique pour le suivi des BBC ➤ Expérimentation des contrats de performance énergétique (CPE) <ul style="list-style-type: none"> ○ Communiquer sur les CPE des lycées ○ Inciter à la réalisation de CPE par les collectivités ↻ Mettre en place un groupe de travail « retour d'expérience sur les BBC » avec les maîtres d'ouvrages, les acteurs de la conception et ceux de la mise en œuvre des BBC 	<p>ADEME, Région</p> <p>Région, Lycées, Collectivités</p> <p>ADEME, Région, Pôle AE Fédération des promoteurs immobiliers, OP et fédérations de professionnels, concepteurs et bureaux d'études, maîtrise d'œuvre</p>	<p>30 bâtiments suivis finement sur 3 ans</p> <p>3 CPE sur 3 ans</p>

Action 7 : Généralisation de la formation des professionnels du bâtiment	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recensements de formations à la basse consommation, (mise à jour des inventaires existants sémaphore + inventaire des formations BBC) à différencier selon le public ciblé : artisans et entreprises du bâtiment, maîtres d'œuvre et architectes, BET, demandeurs d'emploi (reconversion) ↻ Développement de formations complémentaires et attractives <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Élaboration d'outils pédagogiques innovants et adaptés</i> ○ <i>Mise en valeur des chantiers écoles</i> ○ <i>Mise en place de l'Institut d'excellence sur l'énergie décarbonée (IEED) par le Pôle</i> ➤ Encourager la formation à la basse consommation <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre de formation à la basse consommation ↻ <i>Réflexion sur la conditionnalité des aides régionales par rapport à la formation des acteurs de chantier</i> ↻ Faciliter les mécanismes de financement de la formation, mise en place d'un groupe de travail sur les financements de la formation ↻ Formation de formateurs, dès que le mécanisme de généralisation de la formation professionnelle se mettra en place 	<p>ADEME, Région, organismes de formation</p> <p>OP et fédérations de professionnels, organismes de formation, Pôle Alsace énergi vie</p> <p>OP et fédérations de professionnels, concepteurs et bureaux d'études, maîtrise d'œuvre, organismes de formation, MEF, ADEME, Région</p> <p>DEF, OPCA, OP</p> <p>OP et fédérations de professionnels, organismes de formation</p>	<p>600 professionnels formés / an</p>

Action 8 : Orientation métier et accès à l'emploi	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Valoriser les métiers et orienter les jeunes (apprentis, lycée, collège) dans le cadre de l'expérimentation métiers de la croissance verte <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Mettre en ligne un site sur les métiers du bâtiment</i> ○ <i>Mettre en place des parcours découverte de sites exemplaires</i> ○ <i>Diffusion de fiches métier</i> ➤ Organisation d'un forum « emploi - formation » <ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche d'exposants : organismes de formation (GRETA, AFPA, IFRBTP, CTAI, Lycée du bâtiment...), Pôle emploi ○ Organisation de « Job-dating » ○ Élaboration de conférences ○ Organisation de visites de sites exemplaires ↻ <i>Permettre l'échange de bonnes pratiques et développer un réseau de formateurs</i> ↻ <i>A terme, ouvrir le forum aux cibles : maître d'œuvre/architectes et bureau d'études</i> 	<p>DEF (Expérimentation Plan Métiers de la Croissance Verte)</p> <p>OP et fédérations de professionnels, Pôle emploi, MEF, GRETA, AFPA, IFRBTP, CTAI, ALME et autres organismes de formation... concepteurs et bureaux d'études,</p>	<p>500 visiteurs 100 offres d'emplois dont 10% pourvus grâce au forum</p>

Action 9 : Accès au marché du BBC et charte d'excellence	maîtrise d'œuvre	Objectifs chiffrés
<p>➤ Améliorer la charte partenaire BBC effinergie <i>Actuellement expérimentée au niveau alsacien, la charte « Partenaire BBC-effinergie Alsace » a vocation à être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcée (révision du référentiel avec des modalités d'accès plus exigeantes) ○ Élargie à d'autres acteurs du bâtiment (artisans et entreprises du bâtiment, constructeurs de maisons individuelles, maîtres d'œuvre et architectes, ou encore, bureaux d'étude thermique) ○ Généralisée au niveau national (dans un premier temps multirégional) ○ À terme, la volonté est de déposer une marque qui sera vraisemblablement gérée par un organisme tiers. <p>➤ Promotion de la charte auprès des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La communication, la promotion et l'incitation à entrer dans la démarche sera à décider et à mettre en œuvre au niveau régional (campagne de communication, référencement sur le site internet, kit d'affichage individuel), action en parallèle auprès des clients ○ Communication dans le cadre du programme energivie.info sur un seul label (bâtiment) et une seule charte/marque (professionnels) <p>➤ Accompagnement de la démarche <i>En partenariat avec les acteurs de la branche, pousser les professionnels à s'engager dans la démarche de la charte avec la mise en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'une assistance administrative pour aider les partenaires effinergie à la gestion des dossiers et la réponse en offre globale (rôle des chambres de métiers et de l'artisanat) ○ d'un coaching technique pour accompagner les partenaires effinergie en cas d'échec à l'audit (rôle des organisations professionnels) <p>➤ Faciliter l'acquisition d'une première expérience sur chantier BBC, mettre en relation des professionnels avec des maîtres d'ouvrage prêts à réaliser des travaux BBC permettrait d'accélérer la montée en puissance du marché du BBC. Aussi, les artisans et entreprises du bâtiment engagés dans la démarche pourraient avoir accès, via le site www.energivie.info, à la liste des projets lauréats des appels à projets ADEME-Région (avec les précautions nécessaire à prendre par rapport à la diffusion des coordonnées)</p>	<p>Région, ADEME, OP et fédérations de professionnels, Effinergie, Qualibat</p> <p>OP et fédérations de professionnels, ADEME, Région</p> <p>OP et fédérations de professionnels, CMA</p> <p>ADEME, Région</p>	<p>100 entreprises « chartées » / an</p>

Action 10 : Garantie de réalisation et responsabilités	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> <i>↻</i> Sensibiliser les professionnels à la notion d'autocontrôle sur chantier, de mission de contrôle, de coordination du chantier <i>↻</i> Mettre en place un groupe de travail avec les assureurs, banquiers et les organisations professionnels pour définir et répartir la responsabilité individuelle de chaque intervenant sur un chantier BBC par rapport à l'engagement global de performance énergétique <i>↻</i> Encourager le développement de produits d'assurance permettant de garantir le résultat final pour que le client soit assuré de la parfaite réalisation de son chantier (possibilité d'obtenir réparation face à plusieurs intervenants) 	Assurances, banques, mutuelles du BTP, Région, ADEME, OP et fédérations de professionnels, Pôle Alsace énergivie, concepteurs et bureaux d'études, maîtrise d'œuvre	

Objectif 3 : Innovation dans le domaine du bâtiment durable

Action 11 : Encourager l'innovation via le pôle de compétitivité	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner le pôle Alsace Energivie dans ses objectifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Réussir le saut technologie en accélérant les innovations et leur industrialisation ○ Rendre compétitives les solutions à énergie positive et faciliter leur mise en marché ○ Contribuer à l'élaboration de nouveaux standards français, voire européens ➤ Veiller à la réalisation des priorités du pôle <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement de nouvelles technologies ou méthodes via le soutien à la R&D, en favorisant le rapprochement des laboratoires et des entreprises ○ Les problématiques propres au secteur de la rénovation qui nécessitent des techniques, ou des matériaux adaptés et souvent excessivement chers ○ Le développement de la formation des professionnels, de tous niveaux, qu'elle soit continue ou initiale. Ces formations devront favoriser l'interdisciplinarité et reposer sur les technologies les plus en pointe, via notamment des démonstrateurs et plateformes de simulation ○ L'identification des nouveaux métiers induits par ces nouvelles techniques et technologies ○ L'industrialisation et la diffusion des nouvelles techniques ou technologies et services induits ○ La mobilisation des professionnels de la mise en marché (assureurs, promoteurs,...) ○ La structuration de la filière, notamment à l'export, en favorisant des groupements de TPE/PME et le rapprochement de ces dernières avec des grands groupes en vue de renforcer leur visibilité et leur offre à l'étranger ➤ Suivre la mise en œuvre des 6 programmes innovants du pôle de compétitivité <ul style="list-style-type: none"> ○ Ingénierie des systèmes constructifs ○ Ingénierie des réseaux et des flux ○ Ingénierie normative ○ Ingénierie marketing ○ Ingénierie des compétences et du capital humain ○ Performance de la filière 	<p>ADEME, Région, Pôle AE, réseau des pôles de compétitivité</p>	

Action 12 : Développement et mise en œuvre des éco-matériaux	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les éco-matériaux <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Crédibiliser les éco-matériaux en accompagnant et en promouvant leur utilisation dans les projets soutenus par la Région au travers de rénovations exemplaires</i> ○ <i>Diffuser les documents pertinents existants (note ADEME et autres rapports)</i> ○ <i>Inciter à l'utilisation des éco-matériaux et en faciliter l'accès en conditionnant les aides régionales à leur utilisation</i> ○ <i>Travailler sur les spécificités de la rénovation du bâti ancien et l'utilisation des éco-matériaux</i> ➤ Développer les filières éco-matériaux <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Identifier les professionnels spécialisés dans la fabrication et la mise en œuvre des éco-matériaux</i> ○ <i>Mettre en réseaux et animer des groupes de travail réunissant les professionnels des éco-matériaux</i> ○ <i>Regrouper les professionnels des éco-matériaux en organisations professionnelles pour agir collectivement et assurer leur représentation auprès du CSTB</i> ○ <i>Offrir un service de crédit pour préfinancer les évaluations auprès du CSTB ou les accompagner dans les chantiers expérimentaux</i> ➤ Se former aux éco-matériaux <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Soutenir le développement des formations professionnelles sur les éco-matériaux</i> ○ <i>Développer la formation des Conseillers Info Énergie sur les éco-matériaux et la construction/rénovation écologique</i> ➤ Prendre en compte l'énergie grise <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Evaluer l'énergie grise des différentes typologies de bâtiments du territoire</i> ○ <i>Etre en veille et participer aux retours d'expérience</i> 	<p>Région, ADEME, Pôle AE, réseau BEEP, Parcs naturels, CRITT matériaux Alsace, fabricants, fournisseurs, distributeurs, réseau des pôles de compétitivité, OP et fédérations de professionnels, concepteurs et bureaux d'études, maîtrise d'œuvre</p>	

Action 13 : Prendre en compte la qualité de l'air dans les bâtiments	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance en matière d'émission de polluants et de qualité de l'air intérieur <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Élaborer des outils de diagnostic des sources de contamination</i> ○ <i>Former les professionnels à ces diagnostics, au choix des matériaux, à l'installation et à l'entretien des installations d'aération, de ventilation et de climatisation</i> ○ <i>Préconiser la réalisation d'analyse d'air avant occupation du bâtiment</i> ○ <i>Echanges avec les fournisseurs de matériel et d'équipements alsaciens</i> ➤ Informer et former les occupants pour diminuer l'impact des usages (ventilation, tabagisme, cuisson, nettoyage...) 	<p>Région, ADEME, ASPA, Pôles Alsace énérgivie et Aménagement de la maison, acteurs de la santé (ARS, conseillers médicaux en environnement intérieur...), Observatoire de la qualité de l'air intérieur, laboratoire de physico-chimie de l'atmosphère de Strasbourg, fabricants de matériaux...</p>	

Action 14 : Limiter la dépendance énergétique des entreprises	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rationaliser les consommations d'énergie dans les procédés et les utilités ➤ Améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de mettre en œuvre des énergies renouvelables 	<p>ADEME, Région, OSEO</p>	<p>10 projets accompagnés par an</p>

Objectif 4 : Renforcer les actions transversales et structurantes

Action 15 : Une communication efficace et ciblée	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cibles <ul style="list-style-type: none"> ○ Particuliers propriétaires ou copropriétaires ○ Collectivités territoriales et associations ○ Acteurs de l'habitat (bailleurs sociaux, promoteurs, constructeurs) ○ Professionnels du bâtiment (architectes, bureaux d'études, artisans) ○ Professionnels du tourisme (hôtels, chambres d'hôte, gîtes) ○ Agriculteurs ○ Entreprises consommatrices d'énergie ➤ Outils <ul style="list-style-type: none"> ○ Edition de documentations de 3 types : information sur les aides financières, informations techniques, fiches de référence (exemples de projets ou de réalisations, bonnes pratiques) en version papier, téléchargeables ou vidéo ○ Relations presse ○ Site Internet ○ Organisation de conférences, colloques, visites de sites exemplaires, inaugurations, journées portes ouvertes ○ Salon energivie.info et stands sur des salons de l'habitat ou de l'énergie ○ Mise à disposition d'outils de valorisation des cibles engagées (panneaux réalisations, panneaux de chantiers, autocollants véhicules) <p><i>➤ Communication engageante à mettre en place</i></p>	ADEME, Région, EDF, ES	Doit contribuer à l'atteinte des objectifs des différentes actions

Action 16 : Une gouvernance stratégique, tournée vers le bâtiment durable	Partenaires pressentis	Objectifs chiffrés
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les outils de gouvernance actuels en les orientant vers une démarche de bâtiment durable : CREA, SRCAE, Comité de pilotage énergivie, convention annuelle avec l'ADEME ➤ Continuer d'assurer le travail de terrain (grâce notamment au accompagnateur énergivie et aux réseaux d'animateurs existants : Plans climats territoriaux, économes de flux, EIE, EIE Pro, ...) 	ADEME, Région, Etat	

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
ALME	Agence locale de la maîtrise de l'énergie
ARS	Agence régionale de santé
ASIB	Association des syndicats d'immeubles bénévoles
ASPA	Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace
BBC	Bâtiment basse consommation
BEEP	Bâti environnement - espace pro
BEPOS	Bâtiment à énergie positive
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat d'Alsace
CPE	Contrat de performance énergétique
CREA	Conférence régionale de l'énergie et de l'atmosphère en Alsace
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CTAI	Pôle d'innovation de l'artisanat dans le domaine des technologies de l'information, la communication et le multimédia
CUS	Communauté urbaine de Strasbourg
DREAL	Direction régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
écoPTZ	Éco prêt à taux zéro
EDF	Électricité de France
EIE	Espace info énergie
ENSAS	École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
ES	Électricité de Strasbourg
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEFICA	Fédération des entrepreneurs ferblantiers, installateurs et couvreurs d'Alsace
FFB	Fédération française du bâtiment
FNAIM	Fédération nationale des agents immobiliers
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRETA	Groupement d'établissements publics d'enseignement qui organise des actions de formation continue pour adultes
IFRBTP	Institut de formation régional du BTP
INSA	Institut national des sciences appliquées
MEF	Maison de l'emploi et de la formation
OP	Organisations professionnelles
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OSEO	Organisme public de financement de l'innovation
PALULOS	Prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale
Pôle AE	Pôle Alsace énergivie
QEB	Qualité environnementale du bâti
R&D	Recherche et développement
RT	Réglementation thermique
SEM	Société d'économie mixte
SRAEC	Schéma régional air énergie climat
TPE/PME	Très petites entreprises / petites et moyennes entreprises
UE	Union européenne
UNIS	Union des syndicats de l'immobilier

Signataires

Philippe RICHERT
Ministre chargé des Collectivités
Territoriales
Président du Conseil Régional d'Alsace

Jean-Ernest KELLER
Délégué régional de la Fédération
professionnelle de l'ingénierie, délégation
régionale Alsace et Lorraine (SYNTEC-
INGENIERIE)

Pierre-Etienne BINDESCHEDLER
Président du Pôle de compétitivité Alsace
énergivie

Frédéric TURRI
Président du Syndicat des économistes de
la région Nord-Est (UNTEC)

Jean-François BRODBECK
Président du Conseil régional de l'ordre
des architectes d'Alsace (CROA)

Jacky WOLF
Président de l'Organisation
professionnelle de l'architecture et de la
maîtrise d'œuvre en bâtiment d'Alsace
(SYNAMOB)

Justine KNOECHEL
Présidente de l'Union départementale des
syndicats français d'architectes du Bas-
Rhin (UNSFAR)

Vincent SAVARINO
Président de la Chambre de l'ingénierie et
du conseil de France de la région Est
(CICF)

Bernard STALTER
Président de la Chambre de métiers et de
l'artisanat d'Alsace (CMA)

Bertrand VONTHRON
Président de la Fédération d'Alsace des
installateurs électriciens (FAIE)

Jean-Pierre TALAMONA
Président de la Fédération régionale du
bâtiment d'Alsace (FFB)

Bruno KWAST
Président de la Fédération des peintres
d'Alsace et des métiers de la finition

Daniel MEYER
Président de la Confédération de
l'artisanat et des petites entreprises du
bâtiment d'Alsace (CAPEB)

Maurice KAROTSCH
Président de la Fédération régionale des
corporations d'entreprises de peinture et
de finitions d'Alsace

Robert RUMPLER
Président de la Fédération des
entrepreneurs ferblantiers, installateurs et
couvreur d'Alsace (FEFICA)

Serge SCHALCK
Président de la Confédération d'Alsace
des professions du bois

Alain BOURGARD
Président de la Fédération des métiers de
la métallerie et de la mécanique d'Alsace
(FEMMA)

Christian SCHIEBER
Président de la Fédération de l'Est des
métiers de la pierre

David BITZBERGER
Président de la Fédération régionale des
corporations des artisans et entreprises
plâtriers, staffeurs, stucateurs et plaquistes
d'Alsace